

CHAPITRE 9

RÉFORME: DISSIPER LES INCERTITUDES

PRINCIPE: Nos recommandations sont conçues pour dissiper dans une bonne mesure l'incertitude et la confusion qui résultent du système actuel d'élaboration et d'adoption des mesures budgétaires.

Les recommandations contenues dans le présent rapport ont pour but de doter le Canada d'un meilleur processus budgétaire et fiscal. Comme nous recommandons que le ministre des Finances présente à l'automne un énoncé de politique économique, certaines des options budgétaires envisagées seront rendues publiques à ce moment-là, de sorte que ceux que cela intéresse auront la possibilité de réagir à ces propositions.

Le budget, qui sera présenté au milieu de l'hiver, sera précédé par un autre exposé, portant sur la situation économique globale du pays. On obtiendra ainsi suffisamment d'informations sur le contexte dans lequel s'inscrira le budget présenté quelques semaines plus tard.

Nous avons l'intention de faire en sorte que les projets de loi à caractère fiscal soient soumis en première lecture en même temps que le budget et soient étudiés par le Parlement avec diligence. La pratique qui consiste à percevoir des impôts avant même que ne soit adoptée la loi habilitante doit disparaître. Par nos propositions, nous ne cherchons pas à restreindre le débat à la Chambre des communes ou dans ses comités, mais à faire en sorte que désormais les projets de loi fiscaux ne puissent plus être lus pour la première fois à la Chambre aussi longtemps après avoir été annoncés en termes généraux dans le budget. A l'heure actuelle, on fait peu de cas du retard des projets de loi fiscaux, et on peut même dire que cette attitude est encouragée parce que les impôts sont souvent perçus même en l'absence de tout fondement légal.

Ces réformes, combinées à celles qui concernent les modifications fiscales à caractère technique et les emprunts du gouvernement, devraient donner à la population la possibilité de s'informer sur les questions économiques qu'étudie la Chambre des communes. Nous espérons que des réformes analogues seront envisagées par le Sénat du Canada dans les secteurs qui le concernent.

Nous pressons la Chambre des communes et le gouvernement de mettre en œuvre nos recommandations et demandons, conformément au paragraphe 70(16) du Règlement, que le gouvernement dépose une réponse globale au présent rapport.